

Image not found or type unknown



Vices caches decouverts apres la vente immo

Par **lee2005_old**, le **22/08/2007** à **18:26**

BONJOUR
JE VIENS D ACHETER UNE MAISON LE 1 08 07.
CELLE-CI FUT VENDUE
DANS L ETAT.
LORS DES VISITES REPETEES DURANT TOUTE LA DUREE DE LA
TRANSACTION, LE VENDEUR M A CERTIFIE QUE LES TRACES APPARENTES D
HUMIDITES A DIVERS LIEUX DE L HABITATION ETAIT REPAREES.
JE VIENS D
AMENAGER DANS LES LOCAUX ET LORS DE LA PREMIERE GROSSE PLUIE DE L EAU
EST ENTREE PAR LES TRACES EXISTANTES.
DEVANT LE NOTAIRE LE VENDEUR A
CERTIFIE QU IL N Y AVAIT PAS DE VICES CACHES.
AI-JE LE DROIT DE DEMANDER
APRES LA VENTE REPARATION ?
DOIT-IL FAIRE LE NECESSAIRE POUR REPARER
OU NETOYER LA TOITURE?
MERCI POUR VOTRE AIDE.
MR LUTTRELL